



apec

Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte

# Rapport de gestion

## 2015



Monsieur le président,  
Mesdames,  
Messieurs les conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2015.

## Conseil intercommunal

### **Bureau du conseil intercommunal**

Président :	Jean-Paul Besson
Vice-Président :	Daniel Collaud
Scrutateurs :	Katia Annen
	Pierre-Alain George
Scrutateurs suppléants :	François Delafoge
	Edgard Cretegny
Secrétaire :	Dominique Gaiani

### **Commissions permanentes**

<u>Commission des finances</u>	<u>Commission de gestion</u>
Anne-Lise Bally	Sylvie Humbert
Hubert Turrettini	Manfred Schumacher
Antonio Galera	Edgar Cretegny
Eric Chesaux	Laurent Vukasovic
Bernard Bally	Jean Zucchello

### **Résumé des décisions**

#### **Séances du 7 mai 2015 à Marchissy**

#### **Préavis no 21 relatif aux comptes de l'exercice 2014**

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2014, soit :

- a) le compte de fonctionnement
- b) le bilan ;

2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2014 ;

3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2014.

#### **Nomination du président du conseil intercommunal**

M. Jean-Paul Besson, Vinzel, président actuel, est réélu par acclamations.

## Nomination du vice-président du conseil intercommunal

M. Daniel Collaud, municipal à Gland, est également réélu vice-président, par acclamations.

## Nomination des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants

- Les scrutateurs Mme Katia Annen, M. Pierre-Alain Georges
- Les scrutateurs-suppléants M. François Delafoge, M. Edgard Creteigny

sont réélus par acclamations.

## Séance du 5 novembre 2015 à Givrins

### Préavis no 22 relatif au budget de l'exercice 2016

Le conseil intercommunal accepte, à l'unanimité :

- le projet de budget de l'exercice 2016 tel que présenté par le comité de direction.

### Préavis no 23 relatif au règlement du conseil intercommunal.

Le conseil intercommunal adopte, à l'unanimité :

- le règlement du conseil intercommunal.

Le présent règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de l'Intérieur en date du 26 janvier 2016.

## Comité de direction

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervaix, municipal, Begnins
Membres	Mme Joëlle Sala-Ramu municipale, Dully
	M. Eddy Blumenstein, St-Cergue
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eddy Antonelli, municipal, Marchissy
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland
Chef d'exploitation	M. Alain Meylan

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de direction s'est réuni à 10 reprises en 2015. Ses principales occupations furent les suivantes :

### Régionalisation des STEP

#### Le choix du site

Un groupe de travail composé des représentants des communes, des associations en charge de l'épuration, de Régionyon, de la DGE et du Service du Développement Territorial (SDT) a été désigné pour mener une réflexion sur les sites potentiels, avec l'aide de mandataires spécialisés.

L'objectif était de définir le meilleur site pour l'implantation d'une future STEP régionale, tenant compte des contraintes territoriales, environnementales et techniques. 11 sites potentiels ont été identifiés dans un périmètre assez large, incluant les agglomérations de Gland et Nyon, en aval de l'autoroute.

La concertation politique a mis en évidence diverses difficultés pour le choix de ces sites pour divers motifs tel que la protection de la nature, du paysage et de l'environnement, des raisons techniques et économiques dont notamment la nécessité de réaliser un nouvel exutoire dans le lac Léman.

L'étude a désigné le site du Lavasson sis au lieu dit « Les Rippes » sur le territoire de la commune de Gland lequel présente des contraintes aisément surmontables.



Celui-ci avait déjà été retenu par notre comité pour la construction d'une nouvelle station d'épuration. En effet, ce site présente différents avantages :

- localisation à l'écart des urbanisations en bordure d'une autoroute ;
- impact environnemental réduit ;
- approche foncière réalisable ;
- possibilité d'extension .

Il s'agit d'une parcelle d'environ 42'000 m<sup>2</sup> affectée en zone agricole. Ainsi, une procédure d'affectation est nécessaire sous la forme d'un plan partiel d'affectation. Cette procédure impliquera des compensations des surfaces d'assolement (SDA).

### **Projet de règlement du conseil intercommunal**

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes le 1er juillet 2013, les conseils généraux ou communaux doivent édicter un règlement d'organisation. Celui-ci doit être approuvé par le département des institutions et de la sécurité. Par analogie, il en est de même pour les conseils intercommunaux.

En fait, ce règlement du conseil intercommunal est simplement un règlement d'organisation interne qui ne traite pas et ne modifie pas les statuts de l'association à savoir la dénomination de l'association, ses buts, sa durée, les règles de représentations des communes, etc.

Ce règlement a fait l'objet du préavis no 23.

### **Piège à cailloux muni d'un by-pass à l'amont du bassin de rétention de La Cézille sur le territoire de la commune de Bassins**

Pour mémoire rappelons que le bassin de rétention de La Cézille est un ouvrage en béton de 300 m<sup>3</sup>, situé sous le chemin sis en contrebas de la route cantonale, entre la scierie de Begnins et La Cézille. Cet ouvrage est équipé à sa sortie d'un dispositif de régulation limité à un maximum de 60 l/sec, l'excédent étant retenu dans le bassin puis, le cas échéant, déversé à la Serine lors de violents orages.

Depuis plusieurs années, nous constatons une présence toujours plus importante d'éléments de grosses tailles de type pierres, de blocs de béton et carrelets en bois qui s'introduisent dans le réseau des eaux usées depuis des chantiers de constructions. Ces objets occasionnent des blocages du système de régulation qui entraînent un remplissage inopiné du bassin et le cas échéant une surverse.

Pour déboucher et débloquer le système de régulation, le personnel de la STEP est obligé de procéder à une ouverture manuelle de la vanne de sortie, manœuvre qui peut entraîner des débordements à l'aval et des pollutions de La Serine, tel que cela s'est produit ces dernières années à deux occasions.

Afin de limiter ce risque et d'assurer le bon fonctionnement du bassin de rétention de La Cézille, le comité de direction a décidé d'équiper celui-ci d'un piège à cailloux à l'amont pour retenir les gros débris.

Ce projet avait fait l'objet d'une demande de crédit au conseil intercommunal de CHF 187'000.00 par l'intermédiaire du préavis no 17



Le coût de cette réalisation est supérieur au crédit accordé. Ce dépassement est dû à des travaux supplémentaires dans le cadre de l'équipement électrique et à la réalisation de la réfection du chemin d'accès.

### Réseau intercommunal de nos collecteurs

Cette année nous avons procédé au curage complet du secteur 1 de notre réseau intercommunal. (Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Trélex).

## Ressources humaines

### Personnel – situation au 31 décembre 2015

Meylan Alain	Chef d'exploitation
Blumenstein Alain	Collaborateur STEP
Georges Chaumont	Collaborateur STEP
Vuillomenet Jean-Yves	Collaborateur STEP

### Formation professionnelle

M. Georges Chaumont a obtenu le certificat du FES (groupe romand pour la formation des exploitants de station d'épuration).

## Quelques chiffres

Les faits suivants ont marqué l'année 2015 :

	2014	2015
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	3'282'610 m3 8'993 m3	2'853'769 m3 7'819 m3
Déchets retenus par le microtamiseur et brûlés aux Cheneviers	79 t.	86.5 t.
Sable, graviers, matières grasses	47 t.	44 t.

<b>Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Boues fraîches introduites dans le digesteur (moyenne par jour)	23'535 m3 64 m3	24'019 m3 66 m3
Boues déshydratées pour incinération (traitée jusqu'à 35%)	9.6 t.	0 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitée jusqu'à 90%)	372 t.	450 t.
<b>Gaz de digestion</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Quantité totale de méthane (CH4) produit	395'676 m3	418'429 m3
Quantité utilisée par le groupe Chaleur-Force	392'440 m3	417'601 m3
Quantités brûlées	3263 m3	828 m3
<b>Energie</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Consommation d'énergie électrique totale	1'057'170 kWh	1'016'551 kWh
Consommation d'énergie du traitement biologique	623'393 kWh	529'785 kWh
Consommation de mazout	94'697 litres	116'888 litres
<b>Pluviométrie</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Diminution de la pluviométrie enregistrée à la Step	1'138 mm	958 mm
<b>Rendement en %</b>	<b>Rendement total Step</b>	<b>Normes</b>
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	96 %	>90 %
Demande chimique en oxygène (DCO)	91 %	Pas de norme



Phosphore total (Ptot)	95 %	>95 %
------------------------	------	-------

## Entretiens principaux des installations de la Step

### Pré-traitements

- Remplacer sonde de niveau fosse à boues fraîche N° 2 (défectueuse)
- Remplacer les échelles de sécurité des fosses à boues fraîches (corrosion)

### Pré-épaississement

- Révision complète du Strainpress (tamiseur fin)
- Remplacer variateur vis épaisseur 1 (défectueux)
- Remplacer sonde niveau boues épaissies (défectueuse)

### Disques Biologiques

- Remplacer un surpresseur (défectueux)
- Remplacer les sondes oxygène + transmetteur
- Remplacer les 2 convertisseurs de fréquence (défectueux) des surpresseurs

### Biologies + décanteurs finaux

En 2015, nous avons procédé aux révisions des 2 bassins biologiques ainsi que des 2 décanteurs finaux. Nous avons profité de ces vidanges de bassins pour remplacer ou réparer les pièces attaquées par la corrosion.





Comme prévu, nous avons changé tous les diffuseurs d'air au fond des bassins qui étaient passablement colmatés ou abimés.

En partie grâce à ces travaux, nous avons économisé 15 % d'électricité sur la biologie.

### **Stockeur à boues**

- Révision du brasseur

### **Déshydratation**

- Remplacer vis de transport du pivot + chemise d'usure (usés)

### **Sécheur**

- Remplacer une vis de transport + chemise d'usure (usés)
- Révision complète du convoyeur à chaînes (défectueux)
- Remplacer moteur couteau à pellets (défectueux)
- Remplacer 2 clapets motorisés d'aspiration d'air frais (défectueux)
- Modifié la gestion de commande des tapis qui nous posait passablement de soucis (nouvelles sondes)

## **Bilan des analyses**

La DGE (La direction générale de l'environnement du canton) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle. Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales.

## **Bilan annuel des boues et déchets**

### **Bilan annuel des boues et déchets**

#### **Boues**

En 2015, toutes nos boues ont été séchées et livrées en cimenterie.

Nous avons eu une grosse panne sur le convoyeur à chaînes du sécheur cette année occasionnant un long arrêt imprévu.

#### **Déchets**

Pour la troisième année consécutive, nous enregistrons une hausse des déchets retenus au micro-tamis et tamiseur fin installé sur le circuit des boues.

Pour le micro-tamis, le surplus de déchets est de 3.1 tonnes dû en partie à l'augmentation de population et certainement à l'introduction de la taxe au sac.

Pour le tamiseur fin, le surplus de déchets est de 4.0 tonnes dû en partie à la grande révision de celui-ci.

## Bilan énergétique

<b>Energie électrique</b>		
Achat kWh SEIC	kWh/an	277'548
Pointe	kW	539
Total kWh utilisé STEP	kWh/an	1'016'551
Total kWh BIOLOGIE	kWh/an	529'785
Rapport kWh four./total kWh utilisé STEP	%	78.7%
Rapport kWh BIOLOGIE/ total kWh utilisé STEP	%	52.1%
Total kWh refoulés	kWh/an	60'632
<b>Achat d'autres énergies</b>		
Eaux	m3	20'438
Mazout	Litres	116'888
FeCl3	Tonnes	374
<b>Production de Biogaz de digestion</b>		
Total Biogaz produit	m3	418'429
Consommation Biogaz par CCF	m3	417'601
Consommation Biogaz par Torchère	m3	828
<b>CCF</b>		
Heures de marche		8'119
Total kWh produits par CCF		799'635
Consommation de Biogaz		417'601

Torchère		
Biogaz consommé	m3	828

### Commentaires

#### Electricité

Nous avons diminué la consommation électrique utilisée à la STEP cette année (- **3.8 %**), malgré une plus grande quantité de boues à traiter. Les kWh refoulés ont augmenté de **30.6 %**, ce qui nous a permis de diminuer notre achat d'électricité à la SEIC de **31.8 %**.

En 2 ans, nous sommes passés de **55.8 %** à **78.7 %** d'électricité produite par la STEP par rapport à la consommation totale.

Nous voyons que les travaux de maintenance, le remplacement de matériel d'ancienne génération et l'optimisation des paramètres portent leurs fruits sur le fonctionnement énergétique de la STEP.

#### Biogaz

La production de biogaz a également augmenté (+ 5.8 %) en partie dû à l'augmentation de boues envoyées en digestion.

#### Torchère

Nous avons brûlé très peu de biogaz à la torchère cette année. (Pas d'événements spéciaux).

## Conclusions

Nous espérons avoir permis aux membres du conseil intercommunal de prendre, sous une nouvelle forme, connaissance des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le conseil intercommunal et le comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

Le secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani

Gland, le 4 mars 2016.